Nations Unies A/56/743*

Assemblée générale

Distr. générale
16 janvier 2002
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session
Points 123 et 26 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/56/L.7

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Santiago **Wins** (Uruguay)

1. À ses 31e et 40e séances, les 3 et 24 décembre 2001, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/56/L.7 que lui présentait le Secrétaire général (A/C.5/56/18). Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport du Comité sur cette question (voir A/C.5/56/SR.31).

2. Les déclarations et observations faites à cette occasion sont consignées dans le compte rendu analytique des séances correspondantes (A/C.5/56/SR.31 et 40).

Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/56/18), la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/56/L.7, il faudra ouvrir au budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 un crédit supplémentaire de 539 400 dollars ainsi réparti : chapitre premier, Politique, direction et coordination d'ensemble : 156 200 dollars; chapitre 26, Information : 147 000 dollars; chapitre 27D, Bureau des services centraux d'appui : 236 200 dollars. Selon la procédure établie par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, ces montants seront prélevés sur le fonds de réserve.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

01-71321* (F) 240102 250102